DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

La Chapelle Rambaud

Plan Local d'Urbanisme

DOCUMENT GRAPHIQUE REGLEMENTAIRE

Plan de zonage

Certifié conforme et vu pour être annexé à ma délibération du conseil Municipal en date du 9 mars 2018, approuvant le Plan Local d' Urbanisme de La CHAPELLE RAMBAUD,

Le Maire,
Pierre Marmoux

PLAN N°3-1	PROCEDURES					
	ELABORATION		MODIFICATIONS		REVISIONS	
ECHELLE 1/2500	N°1		N°1		N°1	
			N°2		N°2	
Mise au point			N°3		N°3	

CONCEPTION
Territoires
L'animalaire
Parc Technopôle
74370 - METZ - TEZIER
Tél : 04 50 10 02 76
e-mail : agence@territoires-urba.com

B.E - DESSIN
Capital de
74 Sallanches-Demi-Quartier

GAN-CAMEL GEOMETRE - EXPERT

FOND CADASTRAL
Origine CADASTRE
Droits de l'Etat réservés

MISE A JOUR DU BATI
Janvier 2015

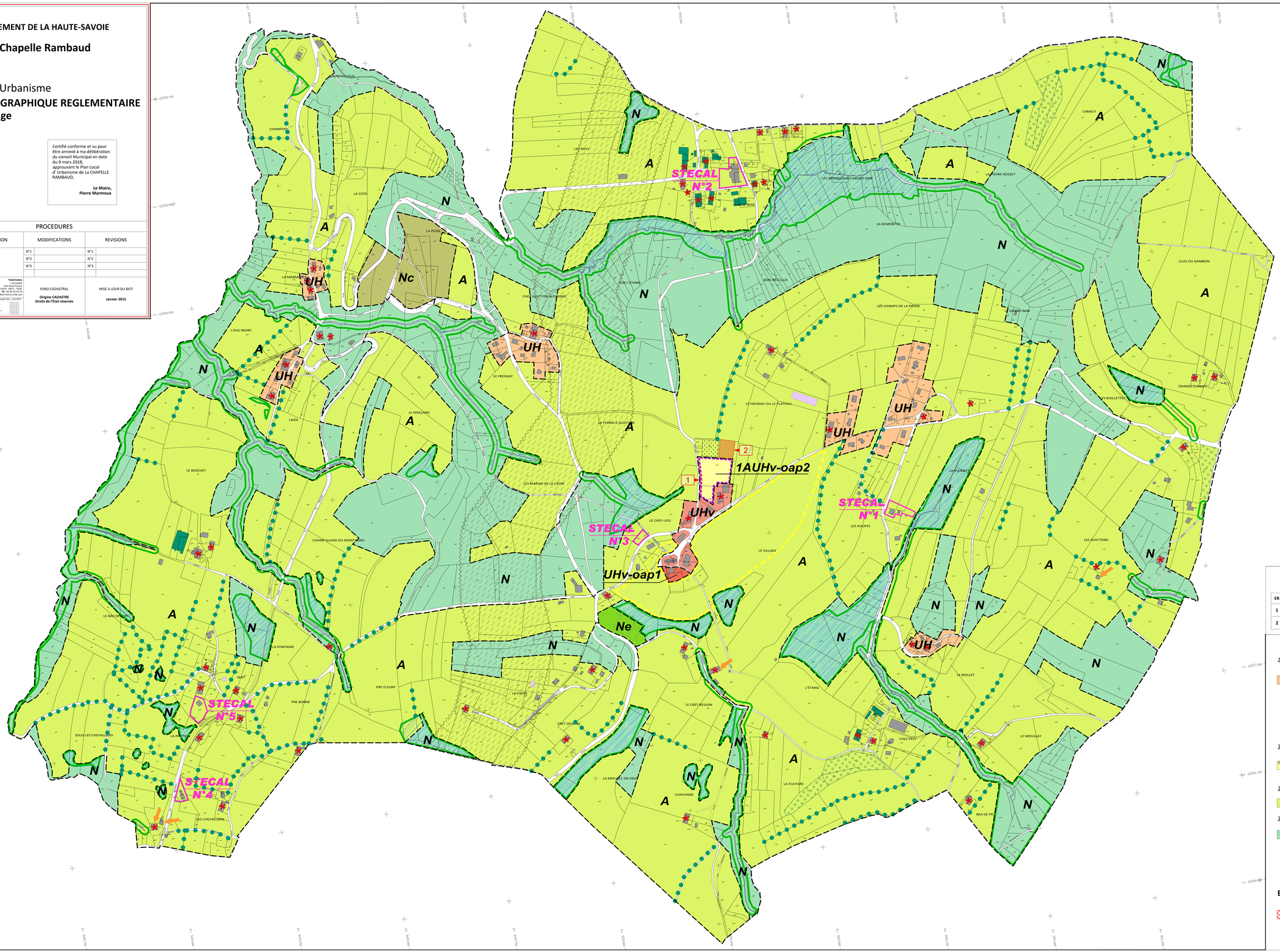

EMPLACEMENTS RESERVES

ER	DESIGNATION	SURFACE indicative	BENEFICIAIRE
1	Aménagement d'un cheminement modes doux	206 m²	Commune
2	Extension du **cimetière**	1 506 m²	Commune

ZONAGE

ZONE URBAINE

- UH — Zone urbanisée à vocation dominante d'habitat
- UHv — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat, incitatif à des formes urbaines de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHv-oap1 — Secteur urbanisé à vocation dominante de poursuite de la valorisation des espaces publics, et de création d'un équipement public, et faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation.

ZONE A URBANISER

- 1AUHv-oap2 — Zone d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat, incitatif à des formes urbaines de moyenne densité, et faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation

ZONE AGRICOLE

- A — Zone Agricole

ZONE NATURELLE

- N — Zone naturelle
- Nc — Secteur de gestion et de remise en état de l'ancienne carrière
- Ne — Secteur de gestion des équipements sportifs et de loisirs publics

EMPLACEMENTS RESERVES

- Emprise de l'emplacement réservé
- 1 — N° de l'emplacement réservé (voir liste)

AUTRES

- A titre indicatif : bâtiment d'exploitation agricole (à la date d'approbation du PLU):

ELEMENTS, SITES et SECTEURS identifiés au titre de l'article L.151-19 du CU

- Secteur d'intérêt paysager
- Construction d' intérêt patrimonial

ELEMENTS, SITES et SECTEURS identifiés au titre de l'article L.151-23 du CU

- Secteur d'intérêt écologique
- Zone humide
- Trame végétale

ELEMENTS identifiés au titre de l'article L.151-15 du CU

- Périmètre de mixité sociale

Elément identifié au titre de l'article L.151.11.2 du CU

- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

ELEMENTS identifiés au titre de l'article L.151-13 du CU

- Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) :
  - numérotés de **1 à 5** : à vocation de gestion et de confortement des activités économiques existantes

CANALISATION DE TRANSPORT DE GAZ identifiée au titre de l'article R.123.11.b du CU

- Zone de **SUP 1** Bande de 95m de part et d'autre de la canalisation